



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des libertés publiques
et des collectivités territoriales

Bureau des élections
et des professions réglementées

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

ELECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu **le jeudi 13 octobre 2016**. Six postes de juges consulaires sont à pourvoir.

Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mercredi 12 octobre 2016 à 18 heures pour le premier tour de scrutin.

Le second tour éventuel aura lieu le mercredi 26 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé :

- 1° - des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ;
- 2° - des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ;
- 3° - des anciens juges ayant fait la demande d'inscription sur la liste électorale.

Les candidatures seront reçues à la préfecture des Hautes-Pyrénées jusqu'au **vendredi 23 septembre 2016 à 18 heures**.

Tarbes, le **01 SEP 2016**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Maro ZARROUATI